

Comment survivre financièrement à la pandémie du coronavirus

Nous sommes dans une situation sans précédent et personne n'aurait pu prévoir le coup. Un tout petit virus, microscopique, vient de prendre le contrôle de vies humaines et ce, mondialement, tant au niveau de la santé qu'au niveau de l'économie. En quelques jours seulement, des milliers de personnes ont perdu leur emploi. Heureusement, les gouvernements ont annoncé certaines mesures d'urgence pour venir en aide aux citoyens mais l'impact financier est certain à court et à moyen termes. Comment atténuer le plus possible les impacts de cette crise ?

- **Faire un budget :** On le sait, la plupart des gens trouve l'exercice ennuyant voire même inutile. Pourtant, s'il a toujours été important d'en faire un pour maximiser ses finances, le budget est devenu aujourd'hui primordial. Faites l'inventaire de vos liquidités (épargnes, avoirs) et des revenus attendus.
 - Dressez la liste de tous vos paiements mensuels : hypothèque ou loyer, électricité, télécom, assurances, cartes de crédit, prêts personnels, etc.
 - Évaluez du mieux que vous pouvez les dépenses variables essentielles : nourriture, essence, médicaments, etc.
 - Pour vous aider à ne rien oublier, rendez-vous au <https://www.consommateur.qc.ca/acef-lan/documentation-outils/grilles-budgets-et-chiffriers/> et utiliser la grille #1 ou #3.
- **Garder le plus de liquidités possibles :** Plusieurs institutions financières, fournisseurs de services et autres entreprises se sont engagés à faire preuve de souplesse et de tolérance.
 - Votre institution financière pourrait être ouverte à adapter vos paiements sans conséquence négative sur votre cote de crédit (report hypothécaire pouvant aller jusqu'à 6 mois, allègement des paiements sur autres produits de crédit). Chaque institution a ses propres règles et l'analyse se fait au cas par cas. Votre demande doit être liée à des conséquences du COVID-19. Téléphonnez à votre institution bancaire pour connaître les différentes possibilités.
 - Hydro Québec ne procède à aucune interruption de courant jusqu'à nouvel ordre et aucun frais ne sera appliqué si vous n'êtes pas en mesure de payer votre facture.
 - Certains versements pour les prêts auto peuvent aussi être reportés ou diminués. Renseignez-vous auprès de votre créancier.
 - Vos assurances peuvent elles aussi offrir certains accommodements, renseignez-vous.
 - Priorisez vos obligations et faites des paiements partiels dans la mesure de vos capacités.

Attention ! Ne touchez à vos REER qu'en dernier recours. Le décaissement pourrait avoir un impact sur vos prestations (allocations familiales et crédits de taxes) et l'impôt à payer de l'année suivante.



Rendez-vous sur le site d'Union des consommateurs afin de connaître les différentes mesures qui peuvent s'appliquer à votre situation : <https://uniondesconsommateurs.ca/covid/>.

- **Demander la Prestation canadienne d'urgence (PCU) :** Il s'agit d'un montant de 2000\$ par mois pour une période de 4 mois et les paiements devraient se faire de 3 à 10 jours suivant votre demande. Cette prestation s'ajoutera à vos revenus imposables lors de vos déclarations d'impôt l'an prochain.
 - Elle s'adresse à tout travailleur, autonome ou salarié, qui est âgé de 15 ans ou plus. Il faut avoir eu un revenu de travail de 5000\$ minimum en 2019 ou au cours des 12 derniers mois.
 - Il faut être sans revenu pendant un minimum de 14 jours mais avoir un lien d'emploi qui s'est brisé en lien avec la COVID-19.
 - **La PCU sera accessible par l'intermédiaire d'un portail Web sécurisé à partir du 6 avril. Pour faire une demande, une ligne téléphonique automatisée et un numéro sans frais seront également mis à la disposition des demandeurs.**
 - D'ici le 6 avril, si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous à Mon dossier Service Canada (MDSC) de même qu'au dépôt direct afin de recevoir vos prestations plus rapidement. Rendez-vous au <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/mon-dossier.html>.

- **Faire un retour à l'essentiel**
 - Posez-vous la question «En ai-je vraiment besoin maintenant ?» Remettez à plus tard tout achat non essentiel. Soyez solidaires. Achetez local, faites-vous livrer. Réapprenez à apprécier les petites choses de la vie. Jouez à des jeux de société, contactez les gens que vous aimez, prenez des marches, cuisinez, relaxez !

L'important est de ne pas faire l'autruche et d'oser demander de l'aide. Peut-être que le report de certains paiements ne sera pas suffisant pour vous permettre de combler vos besoins de base. Les organismes communautaires sont là pour vous aider. Vous pouvez consulter la liste au <http://www.ciss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/partenaires/groupes-communautaires/>.

Vous pouvez rejoindre l'ACEF Lanaudière par téléphone ou courriel, que ce soit pour vous aider à prioriser vos dépenses ou pour des conseils budgétaires plus généraux. N'oubliez pas que la terre recommencera à tourner un jour ou l'autre et que tout ce que vous avez reporté refera surface. Il se peut alors que vous vous retrouviez dans une situation financière complexe. N'hésitez pas à demander de l'aide. Si votre situation n'a pas changé en lien avec la pandémie, continuez de faire vos paiements de façon régulière et évitez un endettement inutile.

